



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 11 AVRIL 2015 À 10H05 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Chantal Raymond Bruce MacNab Jake Chadwick Tim Kalil
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Katia Morin
Absent :	Le conseiller	Stephen Lloyd

1. Résolution 2015-033 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Bruce MacNab résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2015

3. Affaires courantes

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

- 4.1 Rapport de la directrice générale
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Résolution – Démission au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière
- 4.4 Résolution – Nomination du maire suppléant
- 4.5 Résolution – Entente permettant le paiement de factures en ligne avec la Banque TD Canada Trust
- 4.6 Résolution – Dépôt des états financiers 2014 : dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant

5. Infrastructures

- 5.1 Résolution – Création d'un comité de sélection pour le projet de reconstruction de l'hôtel de ville
- 5.2 Résolution – Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels dans le cadre du dossier de reconstruction de l'hôtel de ville
- 5.3 Résolution – Création d'un nouveau sentier sur l'île Goulden

6. Urbanisme

- 6.1 Résolution – Dispense de lecture pour le règlement numéro 228 modifiant le règlement de zonage 201
- 6.2 Résolution - Adoption du projet de Règlement numéro 228 modifiant le règlement de zonage 201
- 6.3 Résolution – Assemblée de consultation publique concernant le projet de règlement 228
- 6.4 Résolution – Mandat à la firme Apur

7. Environnement

- 7.1 Résolution – Adhésion 2015 à CRE Laurentides

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

- 8.1 Rapport du maire

9. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE



2. Résolution – 2015-034 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2015

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Tim Kalil, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

La Ville souhaite indiquer à nouveau qu'il n'y aura pas de conteneurs pour les gros rebuts au débarcadère pour la saison estivale 2015. La Ville organise actuellement un projet pilote d'éco-centres mobiles. Nous soulignons que les conteneurs actuellement au débarcadère doivent être utilisés que pour les déchets domestiques et matière recyclable permis. La Ville sera plus sévère à cet effet.

Des citoyens jettent des déchets électroniques et de construction dans les conteneurs au débarcadère; cela engendre beaucoup de complications au niveau administratif et des coûts supplémentaires. Nous demandons la collaboration de tous et nous vous rappelons que les citoyens peuvent avoir accès aux éco-centres pour se départir de ces matières résiduelles. Les entrepreneurs doivent prévoir un moyen de se départir des matériaux de construction sur leur chantier et payer le coût nécessaire.

3.2 Correspondances

- a) RIDR – courriel reçu le 20 mars comportant la résolution # R.3262.15.03.18, cette résolution mentionne que la date limite pour adhérer à la collecte des matières organiques est le 30 juin 2015. Nous avons également reçu une lettre à cet effet le 31 mars 2015.

3.3 APLÉ

Aucun représentant

3.4 Suivis de la dernière séance

La Ville n'a pas encore reçu le dernier versement provenant de la TECQ. La Ville devrait recevoir ce dernier versement la semaine du 13 avril 2015.

La Ville travaille actuellement sur le dossier de remboursement des taxes suite à la location des quais des années antérieures.

La Ville a entrepris des démarches pour obtenir des pancartes de rue ; nous devons effectuer quelques changements aux épreuves reçues.

3.5 Période de questions

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h12.

Aucune question

Fin de la période de questions: 10h13.



4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la directrice générale

Elle présente son rapport pour le mois de mars 2015:

Permis (0), certificats d'autorisation (2), PIIA (0), Lotissement (1) pompage septique (0)
Mutation (0).

4.2 Résolution 2015-035 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
EFP-332	Bell Mobilité	\$43,00	2015-03-16	Téléphones mobiles - employés
EFP-327	Hydro-Quebec	\$652,57	2015-03-17	Électricité 182 ch. Barkmere
EFP-328	Hydro-Quebec	\$324,35	2015-03-17	Électricité - luminaires de rue
EFP-329	Hydro-Quebec	\$42,24	2015-03-17	Électricité - débarcadère
EFP-334		\$1 722,91	2015-03-25	Paie pour période finissant 2015-03-22
EFP-335		\$1 378,43	2015-03-25	Paie pour période finissant 2015-03-22
EFP-333	Bell	\$158,09	2015-04-06	Téléphones hôtel de ville
EFP-336	Master card	\$27,82	2015-04-06	Dépenses diverses
EFP-341		\$1 378,43	2015-04-08	Paie pour période finissant 2015-04-05
EFP-342		\$1 722,91	2015-04-08	Paie pour période finissant 2015-04-05
EFP-339	Hydro-Quebec	\$255,42	2015-04-09	Électricité 182 ch. Barkmere
		\$7 706,17		Total - Règlement 213
3813	Chèque annulé			
3817	Gilbert Miller & fils	\$3 406,14	2015-04-11	1er versement déneigement chemin Duncan
3818	Alissa Meurs	\$110,20	2015-04-11	Nettoyer salle municipale
3819	Monique Bibeau	\$900,00	2015-04-11	Tenue de livre
3820	Municipalité du Canton Arundel	\$1 336,50	2015-04-11	Premiers répondants
3821	MRC des Laurentides	\$2 742,19	2015-04-11	Ajustement RIDR
3822	Katia Morin	\$129,63	2015-04-11	Compte de dépenses
3823	L'OBV RPNS	\$100,00	2015-04-11	Cotisation annuelle
3824	Plomberie Brébeuf	\$469,96	2015-04-11	Réparation temporaire pompe à eau
3825	Ville de Ste-Agathe des Monts	\$161,82	2015-04-11	Frais annuel
3826	Tremblay Savoie Lapierre	\$165,92	2015-04-11	Frais d'avocat
3827	Prévost Fortin D'Aoust	\$1 178,57	2015-04-11	Frais d'avocat
3828	Sage Software Canada Ltd.	\$1 086,51	2015-04-11	Frais annuel
3829	Équipement Moore Ltée	\$439,78	2015-04-11	Location Hôtel de ville temporaire
	TOTAL	\$19 933,39		

ADOPTÉE

4.3 Résolution 2015-036 – Démission au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de démission transmise par Madame Katia Morin au maire, Monsieur Luc Trépanier, l'informant de sa démission au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la démission de Madame Katia Morin au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière. Cette démission sera effective le 14 avril 2015.

ADOPTÉE



4.4 Résolution 2015-037 - Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller Jake Chadwick à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere se termine le 11 avril 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseiller Bruce MacNab soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 12 avril 2015 au 11 juillet 2015 inclusivement.

ADOPTÉE

4.5 Résolution 2015-038 – Entente permettant le paiement de factures en ligne avec la Banque TD Canada Trust

CONSIDÉRANT la demande grandissante des citoyens pour obtenir le service de paiement de factures en ligne avec la Banque TD Canada Trust ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite offrir un mode de paiement facile et accessible pour ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'AUTORISER le maire et la direction générale à signer les documents nécessaires pour offrir ce service aux citoyens et de payer les frais d'implantation.

ADOPTÉE

4.6 Résolution 2015-039 - Dépôt des états financiers 2014 : dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, c. C-19););

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le rapport financier de la Ville de Barkmere, pour l'année 2014, soit adopté et qu'il soit consigné aux archives de la Ville ;

ET

QUE le rapport de l'auditeur indépendant, accompagnant ledit rapport financier 2014, soit également adopté et qu'il soit consigné aux archives de la Ville.

ADOPTÉE

5. Infrastructures

5.1 Résolution 2015-040 - Création d'un comité de sélection pour le projet de reconstruction de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE la ville désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un architecte;

CONSIDÉRANT QU'un comité doit être formé avant l'affichage de l'appel d'offres conformément à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE FORMER le comité avant l'appel d'offres sur invitation conformément à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

ADOPTÉE

5.2 Résolution 2015-041 - Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels dans le cadre du dossier de reconstruction de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT la résolution 2013-114;

CONSIDÉRANT la lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) reçue le 25 septembre 2014 accordant à la ville une autorisation préliminaire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

CONSIDÉRANT la lettre d'exigences provenant du MAMOT reçue le 10 octobre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre dresse une liste d'exigences à remplir afin que la ville puisse obtenir l'autorisation définitive quant à l'octroi de la subvention ;

CONSIDÉRANT QUE la ville a besoin de services professionnels d'un architecte rapidement dans ce processus afin de répondre aux exigences;

CONSIDÉRANT QUE la ville devra aller en appel d'offres sur invitation pour ces services;

CONSIDÉRANT QU'un comité doit être formé avant l'affichage de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Barkmere autorise la transmission de l'appel d'offres sur invitation numéro 2015-001, suite à la formation du comité de sélection, pour la fourniture de services professionnels d'un architecte, avec un système de pondération conforme à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, le système de pondération sera formé des critères suivants :

- Critère 1 – Compréhension du mandat – Méthodologie (30 points)
- Critère 2 – Qualification et expérience du soumissionnaire (25 points)
- Critère 3 – Qualification et expérience du chargé de projet (25 points)
- Critère 4 – Respect de l'échéancier et disponibilité au projet (20 points)

ADOPTÉE

5.3 Résolution 2015-042 – Création d'un nouveau sentier sur l'île Goulden

CONSIDÉRANT que l'Île Goulden a été léguée à la Ville de Barkmere par le testament de feu Christopher Healy Goulden et l'acte de transfert de sa veuve Adelaide Mae Mackenzie et de sa fille Edith M. Goulden, à la condition qu'elle soit utilisée à titre de parc ou terrain de récréation pour tous les citoyens et résidents de Barkmere;

CONSIDÉRANT QUE que la Ville de Barkmere, afin de respecter les volontés du donateur, a signé un bail avec l'Association de Protection du Lac des Écorces (APLÉ) pour l'utilisation de la partie nord de l'Île Goulden à des fins récréatives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite travailler en collaboration avec l'APLÉ pour la création d'un nouveau sentier pédestre sur l'île Goulden;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER le projet de création d'un nouveau sentier pédestre sur l'île Goulden.

ADOPTÉE

6. Urbanisme

6.1 Résolution 2015-043 – Dispense de lecture du Règlement 228 modifiant le Règlement de zonage 201

CONSIDÉRANT QUE l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 228 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 228 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 228 modifiant le règlement de zonage numéro 201.

ADOPTÉE

6.2 Résolution 2015-044 – Adoption du projet de Règlement 228 modifiant le règlement de zonage 201

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 201 est en vigueur depuis le 7 décembre 2009 date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement projeté modifie une norme au sujet des ouvrages à proximité d'un cours d'eau ou d'un lac;

CONSIDÉRANT QUE la présente modification a pour but de compléter et de clarifier les normes déjà existantes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 14 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ADOPTER le projet de Règlement 228 modifiant le Règlement de zonage 201.

ADOPTÉE

6.3 Résolution 2015-045 – Assemblée de consultation publique pour le projet de Règlement 228

CONSIDÉRANT QUE l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) prévoit que les projets de règlement des municipalités en matière d'urbanisme doivent être soumis à une consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) prévoit que la consultation publique doit être tenue par l'intermédiaire d'une commission formée par des membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1);



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Barkmere mette sur pied une commission chargée de tenir une consultation publique sur l'adoption du projet de Règlement 228 et qu'elle soit formée des membres suivants:

- Le maire de la Ville, Luc Trépanier;
- Le conseiller Stephen Lloyd;
- Le conseiller Jake Chadwick;

ET

QUE la Ville de Barkmere tienne une consultation publique, au sujet du projet de Règlement 228, le samedi 9 mai 2015 à 9h30 au Centre Communautaire de Barkmere.

ADOPTÉE

6.4 Résolution 2015-046 – Mandat à la firme Apur

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté ses règlements d'urbanisme en 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a constaté que les règlements en vigueur comportent quelques déficiences quant à leur application, à l'atteinte des objectifs et au respect de la vision de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU de revoir la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite préciser certaines normes et faciliter l'application de ses règlements d'urbanisme, principalement au niveau du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de services de la firme d'urbanistes Apur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'EMBAUCHER la firme Apur pour réviser ses règlements d'urbanisme pour un montant maximal de 6 270,00 \$, à ce montant il faut additionner les frais de gestion de 5%, les frais de déplacement et les taxes.

7. Environnement

7.1 Résolution 2015-047 - Adhésion 2015 à CRE Laurentides

CONSIDÉRANT QUE CRE Laurentides s'implique dans la protection et la mise en valeur de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere désire devenir membre de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle pour le secteur municipal est de 120,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut désigner son représentant;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

DE DEVENIR membre de CRE Laurentides;

DE PAYER la cotisation 2015 au montant de 120,00\$;

ET

DE NOMMER le conseiller Monsieur Jake Chadwick à titre de représentant de la Ville de Barkmere.

ADOPTÉE

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

8.1 Rapport du maire

- a) La MRC a embauché Madame Katia Morin comme directrice du service juridique et des ressources humaines, ils ont rencontré plusieurs candidats avant de prendre une décision. Il y a eu une discussion concernant les moyens limités des petites municipalités et villes pour conserver leurs employés.
- b) Concernant le parc linéaire, il y a eu une discussion pour savoir qui doit assumer les coûts.
- c) Présentation sur les bornes d'information interactives qui permettent de voir les attraits touristiques de la MRC.
- d) Concernant le dossier de la desserte de la Commission scolaire des Laurentides, la MRC a voté une résolution pour empêcher la relocalisation des enfants.
- e) La RIDR a facturé un ajustement pour l'année 2014 et après la répartition Barkmere doit payer environ 2 700,00 \$. Cette augmentation est principalement due au surplus de tonnage de l'année passée.
- f) Il y a eu une motion de félicitations pour la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord puisque c'est la municipalité la plus performante l'année passée au niveau du recyclage.

9. Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 9 mai 2015, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

9.1 Résolution 2015-048 - Levée de la séance

Il est 10h44

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Katia Morin, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Permis et Certificats d'Autorisation pour Mars 2015 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Year	Category	Number			

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
17-mars-15	2015	CA	07	Ouvrage rive / littoral	1510	Construction d'un abri à bateau (avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)
24-mars-15	2015	CA	09	Ouvrage rive / littoral	1340	Construction d'un trottoir et d'une plateforme d'accès pour la Marina de Barkmere

PERMIS DE LOTISSEMENT

Date	Permis			Type Opération cadastrale, regroupement	LDE	Description
	Year	Category	Number			
13-mars-15	2014	L	01	Regroupement	2294	Regroupement de cinq (5) lots existant en un nouveau lot